— C'est toujours mercredi prochain, que le nouvel évêque d'Arras doit faire sa première visite dans notre ville.

LE FOREST. — *Double assassinat.* — Un de nos confrères raconte que dimanche, en revenant de la messe, Mme Villetta se dirigea vers la maison de son oncle, M. Miquet-Pannequin, pour lui présenter ses souhaits de Nouvel-An. En passant devant la fenêtre, elle jeta un coup-d'œil à travers les vitres et aperçut le corps de son oncle sur le lit, les jambes pendantes, et couvert de sang.

Epouvantée, elle poussa des cris qui attirèrent les voisins. On accourut, on pénétra dans la maison où on découvrit non-seulement le cadavre de M. Miquet, mais celui de sa femme étendu sur le sol, au milieu d'une mare de sang.

Dans la chambre, régnait le plus grand désordre, les meubles avaient été fracturés, le contenu des tiroirs jeté pêle-mêle dans les chambres. Le vol a certainement été le mobile du crime.

La maison des victimes est située sur le chemin de Leforest à l'ancienne gare.

M. Miquet avait 83 ans et sa femme 84 ans.

On recherche activement les coupables. La plus vive émotion règne dans la commune.

LE CRIME DE LEFOREST. — Une arrestation a été opérée, celle du nommé Alexandre Renard, journalier à Raimbaucourt (arrondissement de Douai). C'est le petit-neveu des victimes et sa mère devait hériter des époux Miquet Pannequin.

Dans le pays toutefois, on doute fort de la culpabilité de cet individu qui avait jusqu'ici une bonne réputation.

Après un premier interrogatoire, le juge d'instruction a ordonné son écrou.

BERLES-AU-BOIS. — Hier, à la fin des vêpres, des platras se sont détachés de la voûte et sont tombés sur les fidèles qui assistaient à l'office. Justement inquiet, le curé s'est hâté de terminer la cérémonie religieuse. Des craquements s'étant alors fait entendre, on s'est empressé d'enlever les vases sacrés, les statues et la plus grande partie du mobilier.

Ces précautions n'étaient que trop justifiées, car aujourd'hui l'église s'est entièrement effondrée; le clocher seul est resté debout, mais sa solidité paraît douteuse.

On a heureusement aucun accident de personne à regretter.

BOULOGNE-SUR-MER. — A la suite d'une vive discussion qu'il avait eue avec sa femme, le nommé Louis P..., marchand de pommes de terre, rue des Signaux, a tenté de se suicider.

Après avoir fait sortir sa femme de la maison, il s'y est barricadé, et a mis le feu à une paire de pantalons placés sous son lit Fort heureusement les voisins avisés se sont interposés et en forçant la porte d'entrée de la chambre où P... était renfermé, ils ont pu arrêter l'incendie qui commençait à se développer.

— *Le Canal de Boulogne à Saint-Omer.* — On sait que la ville de Boulogne, pour donner à son port en eau profonde tous les débouchés que comportent cette grande entreprise, voulait la compléter au moyen d'un canal reliant Boulogne aux voies navigables intérieures.

Deux projets d'abord avaient été proposés; l'un comportait un canal partant de Boulogne et rejoignant la Somme près de Saint-Valéry; l'autre, un canal dirigé sur Ruminghem, empruntant le cours de la Liane et celui de la Hem.

La Chambre de commerce de Saint-Omer a reçu samedi matin, de la Chambre de commerce de Boulogne, l'avis qu'un nouveau projet, dû à M. l'ingénieur Flament, propose l'établissement du canal projeté, par les vallées de la Liane et de l'Aa.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 JANVIER. — Clémentine Cocheteux, rue de Maufait, 2. — Philomène Dujardin; rue de la Guinguette, 103. — Folquin Dutas, rue de la Paix, cour Lefebvre, 14. — Emile Meese, rue d'Alger, cour Seney, 3. — Auguste Eliane, rue Decrême, cour Vanrobaix, 6. — Arthur Druart, rue Desaix, 10. — Maurice Bottel, rue de l'Hermitage, 32. — Anatole Decraene, rue de Croix, 6. — Alphonse Demeuleneire, rue de Denain, 46.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 JANVIER. — Henri Morel, 7 mois, rue de Lannes. — Julie Beny, 56 ans, propriétaire, rue Decrême. — Merckaert, présenté sans vie, rue Solférino. — Marie Franquart, 66 ans, ménagère, rue St-Antoine, 56. — Edouard Isebaert, 54 ans, charpentier, rue du Nord, 28.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 7 JANVIER. — Jules Walbecq, 23 ans, sans profession, et Esther Delmotte, 18 ans, sans profession. — Emile Clément, 25 ans, tapissier, et Pauline Nigodème, 32 ans, couturière. — Edouard Dhaluin, 26 ans, fileur, et Pauline Melliez, 21 ans, dévideuse. — Jean Vancleemput, 23 ans, tisserand, et Marie Baetens, 17 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Seeuws, 23 ans, journalier, et Virginie Pape, 32 ans, soigneuse. — Jules Rogez, 26 ans, boulanger, et Marie Dujardin, 29 ans, couturière. — Georges Black, 29 ans, tulliste, et Adolphe Debert, 27 ans, sans profession. — Julien Graux, employé de commerce, et Marie Demagt, sans profession. — Léon Keirle, cultivateur, et Marie Degavre, servante. — Jean Joris, 58 ans, tisserand, et Pauline Varewyck, 53 ans, tailleuse. — Charles Loridan, 31 ans, comptable, et Elise Destombes, 21 ans sans profession. — Charles Vergote, 27 ans, employé de commerce, et Elise Rousseau, 24 ans, sans profession. — Isidore Machuelle, 26 ans, marchand de faïences, et Maria Leclercq, 32 ans, couturière. — Jean Vandersteene, 37 ans, ajusteur, et Emma Miclotte, 2? ans, piqûrière. — Ernest Beeusaert, 22 ans, tisserand, et Angélique Vergeylen, 22 ans, repasseuse. — Jean Baptiste Dewame, 18 ans, employé de commerce, et Marie Roussel, 19 ans, soigneuse — Emile Lecomte, 28 ans, rentreur, et Marie Dutilleul, 22 ans, bobineuse. — Louis Florin, 24 ans, tisserand, et Philomène Roussel, 23 ans, rattacheuse. — Aimable Poulhieu, 2? ans, menuisier, et Marie Allemeersch, 22 ans, servante. — Auguste Knoff, 29 ans, contre-maître de filature, et Aurélie Arnold, 34 ans, demoiselle de magasin.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 31 DÉCEMBRE AU 7 JANVIER. — Alfred Delit, Beck. — Cesar Carette, Nouveau-Monde. — Adèle Duhamel, rue de la Mairie. — Lucien Hennebaut, Vieille Place. — Marie Leclercq, Vieille Place. — Jules Bourgois, petit Tournay. — Alphonse Vandemeulebroucke, Nouveau-Monde. — Jean Baptiste Noel, Houzarde.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 31 DÉCEMBRE AU 7 JANVIER. — Jean Duquesnoy, 80 ans 10 mois, sans profession, Hôpital. — Théophile Grimonprez, 4 ans 6 mois, Marlière. — Jules Henno, 14 jours, rue du Moulin. — Marie Fourez, 85 ans 5 mois, tisserande, Nouveau-Monde.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 31 DÉCEMBRE. — Henri Herminet, 23 ans, tisserand, et Flore Sénécaux, 21 ans, tisserande. — Jules Rogez, 26 ans, boulanger, et Marie Dujardin, 29 ans, couturière. — Pierre Destombes, 28 ans, tisserand, et Silvie Dubrulle, 24 ans, tisserande. — Charles Loridan, 34 ans, comptable, et Elise Destombes, 21 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Delvallé-Franquart**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Marie-Charlotte Franquart**, veuve de Monsieur **Henri Delvallé**, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1883, dans sa soixante-septième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 9 janvier, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 10 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Antoine, 48, à Roubaix.

Pour l'inhumation qui aura lieu à Tournai, réunion à la Porte des Sept Fontaines, à 2 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille **Scarceriaux-Démarez**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Stéphanie Démarez**, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1883, dans sa 51e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le mardi 9 courant, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 10 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Isly, 11 (près la rue des Arts).

La Société chorale de Notre-Dame, à Roubaix, vous prie d'assister à la Messe Solennelle de Requiem qu'elle chantera en cette paroisse, le mercredi 10 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Charles-Constantin-Joseph Dubar**, son président, décédé à Pau, le 14 décembre 1882, dans sa 50e année. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer les présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 10 janvier 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Henriette Foveau**, épouse de Monsieur **Louis Dhondt**, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1882, dans sa 51e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 11 janvier 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de **Louise-Marie-Joseph Wille**, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1882. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 11 janvier 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **César-Gabriel-Joseph Gaydet**, époux de Dame **Joséphine Roussel**, décédé à Roubaix, le 17 décembre 1879, dans sa cinquante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

RENAIX. — Un meurtre a été perpétré dimanche, vers 11 h. 1/2 du soir, dans un cabaret de Renaix. Quelques personnes qui étaient à jouer aux cartes se prirent de querelle... Des gros mots on en vint aux voies de fait... Un couteau brilla dans la mêlée et l'un des pugilistes, mortellement atteint au cœur, s'affaissa pour ne plus se relever...

BRUXELLES. — Nous apprenons, dit la *Chronique*, que la fameuse prime de 25,000 fr. promise à la personne qui mettrait sur les traces de l'assassin de l'avocat Bernays, va fort probablement donner naissance à un procès civil contre l'Etat belge. La prime étant réclamée par plusieurs personnes à la fois.

FAITS DIVERS

UN HORRIBLE ASSASSINAT. — Nous lisons dans la *Petite France* le récit d'un crime épouvantable, commis dans les environs de Tours.

Hier matin, vers 6 heures 1/2, une charrette traversait lentement le bourg de Saint-Martin-le-Beau.

Cette voiture avait des allures singulières, et les personnes qui l'aperçurent les premières virent bien vite qu'il se passait quelque chose d'insolite.

Le cheval allait de côté et d'autre, suivant cependant toujours une route dont il paraissait avoir l'habitude.

A la sortie du bourg, le sieur Capillon-Bessé, qui se rendait à son travail, se décida à réveiller le conducteur, dissimulé, à cause du froid, croyait-on, sous les sacs en toile.

— Votre cheval est presque dételé! cria-t-il.

Pas de réponse. Alors Capillon souleva les sacs en toile et poussa un cri d'épouvante.

Aux premières lueurs du jour, Capillon avait aperçu un homme étendu, sans vie, le crâne horriblement fracassé.

Il appela au secours et plusieurs personnes accoururent.

Il n'y eut pas le moindre doute parmi les assistants; on se trouvait en présence d'un assassinat.

La victime fut bien vite reconnue, car on avait l'habitude de la voir sur cette route; c'était le sieur Aubry, messager de Bléré à Tours.

Le malheureux avait été assommé avec un instrument contondant, un énorme bâton probablement.

La blessure est horrible à voir; la tête est entièrement fendue, l'assassin a dû frapper à plusieurs reprises avec une violence inouïe.

M. le docteur Jouard, médecin à Saint-Martin-le-Beau, fut appelé; mais tout secours était inutile: Aubry était mort.

La voiture était tout ensanglantée, le sang avait formé sous le cadavre une mare énorme qui s'écoulait goutte à goutte, laissant sur la route une trace sinistre.

Où l'infortuné messager avait-il été frappé? Il fut facile de s'en rendre compte en suivant la trace du sang.

On remonta jusqu'à un endroit assez désert, éloigné de toute habitation, entre Bléré et Dierres, où la trace du sang s'arrêtait.

C'est là très probablement que le malheureux Aubry a été frappé.

Aubry était parti de chez lui à quatre heures et demie. Il avait dû, par conséquent, se trouver à l'endroit où l'assassin était embusqué vers cinq heures et demie.

C'est donc vers cette heure que le crime a dû être commis.

Le mobile du crime est évidemment le vol. Les premières investigations ont permis de découvrir que les poches d'Aubry avaient été retournées.

Le jour était, du reste, bien choisi. Les samedis, jours de marché à Tours, le messager de Bléré est très souvent porteur de sommes assez fortes.

L'opinion générale est que le coupable ne saurait être un étranger. On pense, en effet, avec quelque semblant de raison, que l'assassin devait être au courant des habitudes d'Aubry

La justice est arrivée; elle a commencé ses investigations.

L'impression produite par ce crime abominable est très vive à Bléré et dans toute la contrée.

On se rappelle avec épouvante, qu'un crime identique fut commis le 23 janvier 1879, presqu'au même endroit, sur la personne du sieur Auprince, frère d'un autre messager de Bléré.

Ce crime resta impuni, et l'on se demande avec anxiété s'il n'en sera de même cette fois.

Espérons qu'il n'en sera pas ainsi, et que le coupable tombera entre les mains de la justice, qui lui demandera un compte sévère du crime affreux qu'il vient de commettre.

— UN TRONE VOLÉ. — Le roi Jean d'Abyssinie se trouve dans un assez grave embarras: on lui a volé son trône. Ce meuble indispensable à un souverain était tout battant neuf; il avait été commandé à un tapissier anglais à Aden, et il avait coûté 25,000 écus. Le trône, dûment emballé, avait été confié à une caravane, mais celle-ci fut attaquée à quelques kilomètres de la ville d'Aden, et le trône a disparu en même temps que 650 décorations de l'ordre abyssin, du « Sceau de Salomon, » également confectionnés à Aden.

— Un vol considérable a été commis samedi à la station des omnibus de la place St-Sulpice, à Paris.

Mme X... attendait, au milieu de la foule, l'omnibus, lorsque deux jeunes gens la poussèrent et cherchèrent à passer devant elle.

Mme X... les repoussa en disant que c'était son tour de monter dans la voiture; les jeunes gens se confondirent en excuses et disparurent.

Quand Mme X... fut installée dans l'omnibus, elle s'aperçut que la poche de sa robe avait été coupée et qu'on lui avait enlevé, ainsi qu'un portefeuille contenant non seulement une certaine somme en billets de banque, mais encore un certificat de quatre-vingt-deux obligations de 500 fr. chacune, représentant un total de 41,000 fr.

Mme X... a fait sa déclaration chez le commissaire de police; elle a donné le signalement des deux jeunes gens qui sont évidemment les auteurs du vol; de plus, une opposition a été formée au syndicat des agents de change.

— L'HOMME COFFRE-FORT! — Voici une aventure qui vaut l'histoire de l'homme à la fourchette et qui dépasse celle de l'homme au tuyau de pipe, arrivée dernièrement à Pont-Audemer;

Il y a six ou sept mois environ, écrit-on d'Evreux au *Journal de Rouen*, un individu demeurant à Evreux, pensant probablement que la meilleure façon de conserver sa fortune était, à l'instar du philosophe Bias, de la toujours porter sur soi, en était arrivé à se dire que le coffre-fort le plus sûr, la cachette la plus ignorée était son propre corps; et, comme il possédait une centaine de francs en pièces d'or de cinq, de dix et de vingt francs, — une fortune pour lui! — il les avala. Tout bonnement.

Le petit trésor passa, tant bien que mal, plutôt mal que bien, mais en somme, il arriva à destination.

Dire que cette consommation indigeste ne gêna point notre homme serait exagéré. On n'a pas l'habitude de porter tous les jours comme cela, en plein estomac, une centaine de francs. Cependant la situation n'avait rien d'excessif, et petit à petit l'inventeur de ce nouveau système de coffre-fort, non breveté et s. g. d. g., finit par s'y faire; et il n'y pensait plus guère, si ce n'est pour se féliciter de la brillante idée qu'il avait eue, quand, un de ces derniers jours, il eut précisément besoin de quelque argent. Or, s'il avait trouvé le moyen d'encaisser sa petite fortune, il n'en connaissait guère pour pénétrer jusqu'à sa cassette de nouveau genre, ou du moins pour en reprendre le contenu.

En même temps, il fit certaines constatations qui lui donnèrent à réfléchir: l'appétit qui, jusque là, ne lui faisait pas défaut, s'en allait... Il éprouvait comme une lourdeur qui pesait sur l'estomac; son sommeil était agité, et parfois des lancements terribles à l'épigastre le faisaient brusquement sursauter.

Notre homme eut alors des inquiétudes sur les suites de son procédé, — et il alla trouver un médecin d'Evreux.

Celui-ci, le docteur B..., me dit-on, se fit expliquer minutieusement le cas, et, après mûres réflexions, se fit fort de la cure.

En effet, après deux jours d'énergiques purgations, l'ouvrier rentrait en possession de ses pièces d'or.

A la vérité, elles n'étaient pas si luisantes qu'avant d'être... encaissées: mais elles avaient toujours leur poids, et, comme on dit, l'argent n'a pas d'odeur!

— DES CHASSEURS faisaient une battue aux sangliers dans les bois de Ville-sur-Tombe (Marne), lorsqu'on vint les prévenir qu'une troupe de cinq sangliers était réfugiée dans un petit bosquet situé en plaine.

Aussitôt les chasseurs entourent le bois et les traqueurs entrent dans l'enceinte afin de pousser le gibier.

Au moment où les cinq sangliers veulent sortir du bois, plusieurs coups de fusil retentissent et une bête noire est tuée. Mais, en même temps, des cris de détresse se font entendre, poussés par les deux malheureux traqueurs qui viennent d'être atteints.

L'un d'eux, le fils Cendre, âgé de dix-huit ans, a le bras traversé, mais sa blessure n'offre aucun danger.

Quant à l'autre, nommé Legris, âgé de quarante ans, marié et père de famille, il a le bras droit fracassé.

On a dû faire l'amputation.

— Un vol considérable vient d'être commis dans le faubourg Saint-Germain.

Mme veuve Coquet tenait du vivant de son mari, un établissement de peausseries à Charonne. Le commerce avait été prospère et les habitudes d'ordre et d'économie des époux avaient porté leur fruit: Au bout de vingt ans, ils étaient à la tête d'une fortune qui n'était pas inférieure à deux cent cinquante mille francs.

M. Coquet mourut et sa femme réalisa son fond de commerce. Elle alla ensuite habiter un petit appartement situé au n° 4 de la rue Saint-Simon. Son projet était d'aller s'installer à l'étranger: déjà elle avait traité avec un agent d'affaires au sujet d'une petite villa, aux environs de Saint-Sébastien.

Hier, elle sortit et ne rentra que fort avant dans la soirée. Elle devait payer, le lendemain matin, une créance de deux mille francs. Elle ouvrit une armoire où elle enfermait habituellement sa monnaie courante, mais quelle fut sa surprise en ne trouvant plus sa serviette en moleskine dans laquelle, le matin même, elle avait enfermé une dizaine de billets de mille francs et plusieurs rouleaux de pièces de cinq francs en argent.

Affolée, elle courut à son lit. C'était là qu'entre le fond sanglé et le sommier elle avait caché le gros de sa fortune. Dans un sac de voyage, en cuir fauve, elle avait placé le produit de vingt années de labeur: O terreur! le sac était bien là, mais vide, absolument vide! C'était la ruine, l'affreuse misère!

Les serrures des portes étaient intactes; aucune trace d'effraction n'était signalée. D'ailleurs, Mme Coquet vivait seule et n'avait point de domestique à son service; elle ne savait, par conséquent, sur qui faire planer les soupçons.

Elle alla faire sa déclaration à M. Guénin, commissaire de police du quartier Saint-Thomas-d'Aquin, qui ouvrit immédiatement une enquête. Le vol consiste en un grand nombre d'actions des Chemins de fer de Madrid, en obligations des Chemins de fer lombards, de la Compagnie madrilène du Gaz, en obligations hypothécaires de Badajoz et en valeurs à lots de la Ville de Paris.

M. Macé, chef de la police de sûreté, fut immédiatement prévenu. Il a mis aussitôt des agents en campagne pour retrouver les malfaiteurs. Quoique l'entreprise soit des plus difficiles, il ne désespère pas, paraît-il, d'atteindre un bon résultat

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON. — PROCÈS DES ANARCHISTES.

L'impression générale est que ces débats seront mortellement ennuyeux et qu'ils se termineront en queue de poisson, comme l'affaire de Montceau-les-Mines. Il y a plus: l'instruction a été, paraît-il, assez mal faite, l'accusation manque de précision; le ministère public pourrait bien se noyer dans un océan d'articulations vagues et insaisissables; on va même jusqu'à dire que, devant le jury, la plupart des prévenus auraient de grandes chances d'être acquittés.

Il n'y a là rien qui m'étonne. On sait avec quelle mollesse, quelle impéritie la magistrature et la police ont agi au moment du mouvement anarchiste de l'année dernière. Outre qu'elles recherchent encore à l'heure qu'il est les auteurs de l'explosion du café Bellecour, elles ont arrêté timidement un révolutionnaire ou deux par semaine, en tâtonnant et en rechignant, au lieu de faire un de ces jolis coups de filet dont les gouvernements autoritaires ont seuls le secret.

Au surplus, l'agitation anarchiste ne s'étant traduite jusqu'ici par aucun acte — à part l'explosion de Bellecour, dont les auteurs, je le répète, sont restés inconnus — il s'ensuit que le procès actuel ressemble fort à un procès de presse, ni plus ni moins, et les cinquante-deux prévenus d'aujourd'hui n'ont guère à répondre que de certaines publications ou de certains discours.

Le public lyonnais fait absolument défaut dans la salle d'audience, l'affluence est nulle les seuls spectateurs sont les soldats du 98e, dont une compagnie occupe la salle des Pas-Perdus.

Les prévenus sont assistés de Mes Maillard, Georges Laguerre, du barreau de Paris, Minard, Rouché, Arcis, Repiqné, de Leiris, Huguet et Boubée, du barreau de Lyon.

M le vice-président Jacomet est assisté de MM. Dieu-Labrasserie et Groz, juges, et de M Valet, juge suppléant.

M. Regnault, procureur de la République, soutiendra la prévention.

Chacun des prévenus est gardé par un agent de police; c'est dans la salle des assises que siège le tribunal correctionnel, vu la quantité des inculpés.

Rien à dire de quarante-neuf des prévenus: ce sont les simples soldats de l'anarchisme, des ouvriers inconnus, perdus par les doctrines révolutionnaires, et, comme je l'ai déjà constaté, honnêtes pour la plupart au point de vue de la moralité et de la probité. Les seuls noms à noter sont ceux du prince Kropotkine, de M. Emile Gautier, journaliste, et du citoyen Bordat, ancien rédacteur de l'*Etendard révolutionnaire*.

Dès le début de l'audience, un prévenu du nom de Tressaud, demande qu'on lui enlève son gardien de la paix: les accusés doivent, dit-il, comparaître libres.

Le président l'invite à attendre son tour de parole, qui n'est pas encore venu; M. Jacomet rappelle en même temps aux prévenus en général que, s'ils s'oubliaient jusqu'à commettre des délits d'audience, le tribunal les réprimerait sans désemparer.

Bordat est interrogé le premier. C'est, d'après la prévention, l'organisateur du parti anarchiste à Lyon.

Bordat reconnaît, en effet, qu'il fait partie de la « Féderation révolutionnaire du Sud-Est » et qu'il a fait tout son possible pour propager les idées anarchistes,

Il ajoute qu'il a été en rapport avec M. Elisée Reclus, avec le prince Kropotkine, avec M. Emile Gautier et nombre d'autres têtes de colonne du parti. Bordat se réserve, du reste, d'exposer ses doctrines en se défendant lui-même.

Le second prévenu, Bernard, collaborateur de Bordat, a prononcé de nombreux discours révolutionnaires; il ne s'en cache pas et se réserve, dit-il, de se défendre lui même. Ce que ces malheureux juges vont entendre d'extravagances! ..

Arrivons à l'interrogatoire d'Emile Gautier; le jeune journaliste révolutionnaire déclare qu'il fera tout son possible pour propager ses doctrines, il fait connaître qu'il a fondé à Paris les *groupes* du Panthéon et du 11e arrondissement, et qu'il a ébauché l'organisation révolutionnaire à Saint-Etienne, à Lyon, à Villefranche, à Vienne, à Cette, à Béziers, à Reims, à Bourges, à Beauvais, où il a prononcé de nombreux discours. Le citoyen Emile Gautier regrette toutefois de n'avoir point assez fait pour le parti. Lui aussi se défendra sans avoir recours à un avocat.

Le prévenu Tressaud est particulièrement arrogant. Il déclare que le travail qui devrait être accessible à tous, est actuellement rémunérateur pour quelques privilégiés seulement.

Tous les interrogatoires qui suivent sont absolument insignifiants, à part celui d'un ouvrier nommé Huser, qui est allé faire provision de dynamite à Vienne, et qui a donné aux groupes anarchistes la recette de la fabrication.

L'audience allait être levée à cinq heures et demie, quand la princesse Kropotkine, qui suit les débats, a voulu pénétrer jusqu'au banc des prévenus pour parler à son mari.

Le prince Kropotkine s'est aussitôt levé et les agents l'ont fait asseoir assez brutalement. Me Laguerre a protesté contre des façons qui ne sont pas précisément des façons de demoiselles.

Le prince Kropotkine sera interrogé demain mardi. Il est hors de doute qu'il revendiquera hautement ses principes révolutionnaires. Le prince a refusé, du reste, de donner à l'instruction aucun détail précis sur les agissements du parti, et notamment sur le congrès de Londres, où la réorganisation de l'Internationale a été tentée, et où l'emploi des « moyens chimiques » (le joli euphémisme!) a été préconisé.

C'est à la suite de ce congrès et de la publication du compte rendu des séances dans le *Révolté*, organe avéré de l'anarchie et du prince Kropotkine à Genève, que ce dernier fut expulsé de Suisse et vint habiter Thonon.

Les principaux chefs de prévention qui pèse sur le prince sont les suivants:

1° Constitution d'un parti révolutionnaire d'action; subordination de tout mouvement politique à la révolution sociale;

2° Fomentation de haines dans la classe ouvrière et propagande active en vue d'actes violents;

3° Etablissement d'une presse clandestine, qui devait être répandue à l'infini;

4° Attribution de fonds à toutes les sections du parti anarchiste, en vue de lui faciliter les études chimiques et militaires, particulièrement l'étude de l'emploi de la dynamite, «dont l'usage, » qui n'a pas besoin d'être recommandé, doit » sortir naturellement des inspirations populaires. »

5° Soulèvement des masses.

Tel est, dans un style peu juridique, mais plus clair que les phrases entortillées du Code, l'ensemble des accusations dont le ministère public doit faire la preuve à l'encontre de tous les prévenus.

Albert BATAILLE.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service télégraphique particulier

Le conseil des ministres

Paris, 9 janv.

Le conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy.

M. Duclerc n'y assistait pas. Le général Billot a rendu compte des obsèques du général Chanzy

Les ministres ont passé en revue différents projets à l'ordre du jour de la Chambre; mais ils ont décidé de ne pas indiquer leur préférence et de ne pas intervenir dans la discussion de la motion d'ajournement, qui sera faite aujourd'hui à la Chambre.

Les tripotages financiers en Egypte

Londres, 9 janvier.

On mande du Caire au *Standard*, que Chérif-Pacha propose de transférer l'administration des terres domaniales à un syndicat de banquiers. Un tiers à peu près des terres seraient vendues aux anciens propriétaires dans des conditions avantageuses.

Les discours de Louise Michel à Londres

Londres, 9 janvier.

Louise Michel a fait une conférence hier soir, à Stein-van-Haal, près de Londres, sur éducation et les droits de la femme.

La convalescence de M. Tissot

Londres, 9 janvier.

M. Tissot va mieux. Il garde néanmoins la chambre.

Les envoyés Malgaches à Liverpool

Londres, 9 janvier.

Les envoyés Malgaches ont visité hier Liverpool. Ils ont accepté l'invitation du Maire au banquet.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 9 janvier.

Ventes 125 b. Marché languissant.

Liverpool, 9 janvier.

Ventes 8,000 b. Marché inchangé.

New-York, 9 janvier.

New-York, 10 1/8.
Recettes 40,000 b
New-Orléans low middling 71 1/2.
Savanah » » »» »/».

Télégrammes de MM. Van der Velde, et Reimund communiqués par Jules Canet:

Le Havre, 9 janvier 1883.

Cotons

Cours de clôture de New-York du 8 janvier.

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	déc.
10.01	10.07	10.21	10.38	10.49	10.63	10.78	10.87	00.00

Ventes du jour: 69,000 balles. Marché languissant.

Recettes du jour: 40,000 balles contre 25,000 b. en 1882 et 27,000 en 1881.

Total de la semaine: 78,000 balles contre 41,000 en 1882 et 44,000 en 1881

Saindoux

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.
10.72	10.80	10 90	10.97	11.07	11.12	11.17	11.22	11.25

Maïs

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
68 3/4	67 1/4	66 1/4	66	64 3/4	00	00	00	00

Roubaix, le 8 janvier 1883.

PARIS. 9 janvier. — *Huile de Colza* 10 k. fut comesc. 1 0/0: courant 84 ..; février 84 ..; mars-avril 84 25; 4 de mai 81 ... — *Huile de lin*: courant 58 50; février 59 .; mars avril 59 50; 4 de mai 59 50. — *Spiritueux* 1re q l'h. 80° fût c. esc. 10 k.: courant 51 25; février 52 .; mars-avril 52 75; 4 de mai 54 25. — *Sucres bruts* 88°: disp. 52 50 a 52 75. — *Sucres blancs n° 3*: courant 60 10; février 60 60; mars-avril 61 30; 4 de mai 62 75. — *Sucres raffinés*: 106 . a 107 ... — *Farines 9 marques*: courant 57 75; février 57 75; mars avril 57 50; 4 de mars 58 ... — *Marque Corbeil*: 61 .. — *Blés*: courant 26 25; février 26 25; mars-avril 26 40; 4 de mars 26 60. — *Seigles*: courant 16 25; février 16 50, mars-avril 16 75; 4 de mars 17 25.

LILLE. 9 jan. — Sucre indigène 88 degrés cours offi. .. ... Id. nos 7 à 9 .. .. Id. en pain, 6 k. n° 1, 112 50 Sucre numéro 3 .. .. Id. indigène n° 3 .. .. 3/6 betteraves disponibles 48 ... Id. courant .. .. Id. Grains disponibles .. .. Id. fin 1re qual. dispon. 48 .. Id. fin 1re qual. courant .. .. Id. mélasse disponible .. .. Id. à livrer, premier .... Id. 4 janvier ... Id. 4 d'été, ... Id. 4 derniers ... Id. prochain .. ..

Marché aux Huiles de Lille

COURS PRÉCÉDENTS

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	76 50 à	20 .. à 26 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	82 50	.. ..	.. ..
Œillette b. goût.	.. ..	25 .. 33 ..	.. ..
— rousse.	.. .. ..	.. ..	.. ..
Cameline	60 ..	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. .. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	55	20 .. 21 50	25 ..
Lin étranger	54 50	20 .. 21 ..	21 .. 23 50

Cours du 9 janvier

Huile de colza	. . . .	.. ..
Huile épurée pour quinquet	. . . .	.. ..
Lin du pays	. . . .	.. ..
Lin étranger	. . . .	.. ..
Caméline	. . . .	.. ..
Chanvre	. . . .	.. ..

BERGUES, 8 jan — Blé froment 20 42; blé roux .. ; blé nouveau 17 86; blé prem. qualité 21 64; blé troisième qualité 13 94; seigle . ..; orge 12 21; avoine .9 33; fèves 17 18; haricots 24 60 pois bleus 18 50 vesces ....; cameline .. . ; graine de lin .. .; colza d'été .. ..; colza d'hiver .. ..; pommes de terre .9 78; fromages vieux 92 .; beurre le k. en bloc, 1re qual. 4 ; 2e qual. 3 67; 3e qual. 3 40; beurre le kilo en pièce 3 50; œufs le cent 14 50; lin le kil. 1/2 1 68.

COURTRAI, 8 janv.. — Froment blanc l'hect. 20 .. à 21 50 Froment roux l'hect. 18 . à 18 50; Seigle l'hect. 12 . à 12 50; Avoine l'hect. 11 . à 11 50; Pommes de terre jaunes (100 kilog.) 8 . à 9 ..; Pommes de terre rouges 9 . à .9 50; Beurre par 1/2 kil. 1 55 à 1 63 Œufs, les 25 2 75 a 3 25. — HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX: Huile de colza, les 100 kilos 76 . a 78 25; Huile de lin, les 100 kilos 51 50 à 51 75; Graine de colza indigène et étrangère, les 100 kilos 35 50 à 36 ..; Graine de lin indigène, les 100 kilos 25 . à 27 ; Tourteaux de colza, les 100 kilos 19 .. à . ..; Tourteaux de lin, les 100 kilos 20 .. à 25 ..; Tourteaux de chanvre, les 100 kilos 15 50 à .. ..

ARRAS, 6 jan. — Blé blanc. 19 .. à 22 25; blé roux 14 .. à 10 ..; Seigle 11 .. a 13 ; Scourgeon 10 50 à 18 ..; Avoine 7 . à .8 75; Œillettes 25 .. a 29 ..; Colza .. .. à .. .. ; Lin 21 50 à ..; Cameline 15 .. à 15 75 — HUILES. Œillette sur. 102 .. à .. ..; Colza .. ..; Lin .. .. à ..; Cameline 76 .. à.. ... — TOURTEAUX. Œillette 13 . à .. .; Colza .. . à .. ..; Lin 23 50 a .. ..; Cameline 13 .. a .. ... — FARINES 1re qualité 34 .. à 35 ..; 2e qualité .... a .. ..; Sons gros, 13 50 a 14 ...

LA VILLETTE, 8 jan. — Bœufs amenés 3116; poids 343; 1re qual. 1.78; 2e qual. 1.60; 3e qual. 1.32; prix moyens 1.25 à 1.82; Vaches am. 850; p. 234 1.64; 1.44 1.20; prix moyens 1.10 à 1.68; Taureaux am. 133; p. 380; 1.52; 1.40; 1.25; prix moyens 1.15 à 1.56; Veaux am. 913; p. 90; 2.40; 2.20 2..; prix moyens 1.90 à 2.50 Moutons am. 17449, p. 20; 2.25; 2.05; 1.85; prix moyens 1.75 à 2.35; Porcs gras am. 2169; p. 86; 1.48; 1.42; 1.36 prix moyens 1.32 à 1.52

ORCHIES, 8 janvier. — Blé blanc 1re qual. 21 ..; id. 2. qual. 20 ..; id. 3e qual. 19 .; Blé de semences .. ..; Blé roux 17 .. 19 ..; Seigle 12 50 13 25; Avoine 6 50 8 ..; Fèves 15 50 17 ..; Pois 15 .. .. ..; Scourgeon .. .. ..; Orge .. .. — GRAINES GRASSES: Colza .. ..; Graine de lin 19 .. 21 ..; Cameline 15 .. 18 ... Chénevis .. ..

Valeurs se négociant à trois mois

CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
5 1/2 Amsterdam	205 1/2 à 205 3/4	206 .. à 206 1/4 et 4 0/0
5 0/0 Allemagne	122 3/16 à 122 7/8	122 1/2 à 122 3/4 et 4 0/0
5 0/0 Vienne	208 1/2 à 209 ..	208 3/4 à 209 1/4 et 4 0/0
5 0/0 Barcelone	485 .. à 487 ..	485 .. à 487 .. et 4 0/0
5 0/0 Madrid	484 1/2 à 486 1/2	484 1/2 à 486 1/2 et 4 0/0
6 0/0 Lisbonne	544 1/2 à 545 1/2	544 1/2 à 545 1/2 et 4 0/0
7 0/0 St-Pétersb.	240 .. à 242 ..	242 .. à 244 .. et 4 0/0

Valeurs se négociant à vue

CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
5 0/0 Londres	25 25 .. à 25 30 ..	25 17 .. à 25 22 ..
0/0 Belgique	1/8 pair à .. p.	.3/16 p. à .1/16 p.
0/0 Italie (lire)	1 1/8 p. à .7/8 p.	1 1/8 p. à .7/8 p.
0/0 Italie (or)	1/8 p. à 3/8 p.	1/8 p. à 3/8 p.
0/0 Suisse	.. p. à 1/8 p.	.. p. à .1/8.

Matières d'Or et d'Argent

Or en barre	. à 1	Souverains	25 19
Argent en barre, à 160	.	Banknotes	25 22
Quadruples espa.	81 ..	Aigles Etats-Unis	25 90
— colomb. et mex.	81 ..	Dollar	.. ..
Piastres Ferdin.	.. ..	Guillaume (20 mark)	24 70
— mexican	4 55	Impérial es russes	20 65

GRAND-THÉATRE DE LILLE. — Mardi 9 janvier, *Chez l'avocat*, comédie en 1 acte. — A 8 h., *le Trouvère*, grand opéra en 4 actes et 9 tableaux. — A 10 h. 3/4, *la Sœur de Jocrisse*, vaudeville en 1 acte.

COLIS POSTAUX

Le public est admis à expédier, de toutes les gares de chemins de fer du réseau français et algérien, et prolongements, de la compagnie franco-algérienne, ainsi que des agences au port d'embarquement des compagnies maritimes subventionnées, des colis postaux circulant en France (Corse, Algérie et Tunisie comprises) et entre la France et les colonies françaises desservies par les paquebots poste français, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Egypte, l'Italie, le Luxembourg, le Montenegro, la Norwège, la Roumanie, la Serbie, la Suède, la Suisse et la Turquie.

Le service des colis postaux est exécuté par les compagnies agissant au nom et sous le contrôle des Postes et des Télégraphes.

Leur poids ne peut dépasser 3 kil., leur volume 20 déc. cubes et leur dimension sur une face quelconque 60 cent. Toutefois, aucune condition de volume ni de dimension n'est exigée pour les colis circulant à l'intérieur de la France continentale. Le dépôt est effectué dans les gares et dans les bureaux succursales désignés par la Compagnie. L'affranchissement obligatoire au départ est fixé (droit de timbre de 10 c. compris) à 60 ou 85 c., suivant que le colis est livrable en gare ou à domicile pour la France. Un récépissé est délivré gratuitement à l'expéditeur. Chaque colis doit être accompagné d'un bulletin d'expédition qui est rempli, daté et signé par l'expéditeur. Les colis de et pour l'étranger doivent être accompagnés, indépendamment du bulletin d'expédition, d'une déclaration en douane, établie en autant d'expéditions que le comportent la législation et le nombre des pays participant au transport. Le transport par mer est effectué par les paquebots poste aux conditions de leur itinéraire réglementaire.

La remise a lieu contre reçu entre les mains des destinataires ou de leurs représentants soit en gare, en douane ou à une agence maritime, soit à domicile. Une lettre d'avis est adressée aux destinataires domiciliés dans les localités non desservies par factage ou correspondance, ou aux destinaires des colis livrables en gare, en douane ou à une agence.

A l'intérieur de la France continentale, les colis peuvent être expédiés contre remboursement. Le maximum des remboursements est fixé à 100 francs; la taxe à payer pour le retour des sommes encaissées est celle applicable aux colis postaux ordinaires. Le destinataire de tout colis de provenance étrangère doit payer:

1° Droit de timbre de 10 centimes;
2° Port de la lettre d'avis, s'il y a lieu;
3° Factage de 25 centimes, si le colis est livrable à domicile;
4° Eventuellement droits de douane, d'octroi et autres frais accessoires, s'il y a lieu.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

FER BRAVAIS

QUARANTE GOUTTES POUR PRÉPARER INSTANTANÉMENT L'EAU FERRÉE

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

AVIS La Brochure sur *l'Anémie et son traitement* est envoyée *franco* à toute personne qui en fait la demande, rue St-Lazare, 40, PARIS

Le Propriétaire-Gérant, Alfred REBOUX
Imprimerie Alfred REBOUX

Bulletin comparatif des Recettes des Chemins de Fer

Pour les grandes Compagnies d'intérêt général du 17 au 23 décembre 1882;
pour les autres Compagnies du 24 au 30 décembre.

LIGNES	1882 Kil. exploités	1882 Recettes brutes	1881 Kil. exploités	1881 Recettes brutes	Recettes à partir du 1er janvier 1882	Recettes à partir du 1er janvier 1881
Paris-Lyon-Médit. ancien réseau	4.767	5.917.758	4.535	5.901.973	304.480.489	307.312.441
Paris-Lyon-Médit. nouveau rés.	1.576	457.876	1.576	458.729	23.814.924	23.073.004
— Rhône au Mont-Cenis	133	108.930	133	117.797	6.331.158	6.364.495
— Chemins Algériens	513	143 852	513	115 304	8.011.503	7.084.143
Nord, ancien réseau	1.359	2.828.292	1.357	2.671.908	135.554.175	131.881.090
— nouveau réseau	715	319.528	677	334.739	17.928.783	17.633.152
— Nord-Est	262	50.815	238	42.082	2 658.253	2 298.549
— Lille à Valenciennes	72	27 615	72	31 069	2.001.882	1.851.681
— Lille à Béthune	41	28.628	41	21.527	1.185.254	1.120.258
— Lignes d'intérêt local	506	90.177	466	62 204	3.943.564	2 628.228
— Rethondes à Soissons	»	»	»	»	»	»
— Dunkerque à Furnes	»	»	»	»	»	»
Ouest, ancien réseau	900	1.490.304	900	1.377.269	84.444.152	83.206 396
— nouveau réseau	2.203	797.254	2,180	699.407	44.066 938	41 058.900
— Falaise à Berjou	28	1.156	28	785	58 861	59 490
— (réseau spécial)	493	39.887	299	18.796	1.932.054	471 425
Orléans, ancien réseau	2 020	2.308.114	2.020	2.341.181	20.346.423	117.771.637
— nouveau réseau	2.342	932.219	2.342	934.409	51.257 693	50.313.614
— Lignes de la Sarthe	98	6.914	98	6 219	360.672	336.935
Lignes de l'Etat expl. par la Ce	106	7.236	34	1.741	248.778	49.171
Est, ancien réseau	531	939 722	534	908.765	50.546.910	50.181.497
— nouveau réseau	2.208	1.346.195	2.053	1 231.266	70.236.042	68 917.143
— réseau spécial	210	84 547	212	92 217	4.210.596	3.764.641
Sedan à Lérouville	510	63.971	461	55.597	3 814.374	1.787.224
Midi, ancien réseau	821	1 386.569	798	1.398 557	68 222 296	66.632.420
— nouveau réseau	1.512	507.645	1.512	500.034	29 821.065	28.722.077
CHEMINS DE FER DE L'ETAT	2.101	346.958	2.015	325.806	20 472.879	18.394.593
— (nouv. réseau)	548	49.418	360	17.346	1 870.509	947.266
Dombes et Sud-Est	428	»	400	»	5 163.808	4.953.411
Médoc	101	19.256	101	18.038	1 140.558	1.086 695
Vitré à Fougères	81	9.301	81	7.471	515.925	574.033
Perpignan à Prades	41	15.186	41	15.069	838.415	951.638
Caen à la mer	28	»	28	»	440.192	419.023
Hérault	98	15 261	98	19.463	918.652	1.090.965
Autrichiens	2.120	»	2.048	»	92 190.130	83.500.392
Sud de l'Autriche	2.190	»	2.190	»	91 654.184	88.029.504
N.-O. d'Autriche, ancien réseau	626	458.185	626	416 150	20 208.995	18.778.797
— nouveau réseau	307	295.762	307	277.100	12 373 070	11.641.849
Madrid-Saragosse-Alicante	2.139	1.001.818	2.139	938.074	51 111.283	50.080.535
— Merida (section du Pedrozo)	34	8.187	34	»	»	»
— Séville-Huelva	110	22 133	110	17.339	1 128.120	942 666
Nord de l'Espagne	1.734	1.124.832	1.734	1.258.104	58 870.120	58.839 749
— Alar à Santander	»	»	»	»	»	»
— Pampelune-Barcelone	»	»	»	»	»	»
Andalous	742	202.069	742	206.823	10 274 970	10 868 105
Asturie, Galice et Léon	541	86 691	482	79 836	4 477.873	3.986 296
Madrid-Caceres-Portugal	480	50.214	480	82 198	3 412 8?7	»
Portugais (ancien réseau)	506	251.665	506	222.2?2	11 7??.?52	11 3?6 941
— (nouveau réseau)	72	7.333	72	7.222	456 717	349 027